

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1873.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. LEFEBVRE.

---

*Demande du sieur Martin SOMERS*

---

MESSIEURS,

Le sieur Somers, né à Houthem, Limbourg hollandais, le 28 juin 1834, actuellement au service de la princesse Charlotte, à Tervueren, demande la naturalisation ordinaire.

Venu en Belgique en 1857, il a successivement habité depuis 1864 une des communes de Bruxelles, Ixelles, Tournai, Tervueren. Il s'est marié en 1872 avec une femme Belge.

Les renseignements fournis sur sa moralité sont favorables.

Aux termes de la loi du 30 décembre 1853, le pétitionnaire est exempt du droit d'enregistrement auquel est assujettie la naturalisation.

La commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir sa demande.

*Le Rapporteur,*  
L. LEFEBVRE.

*Le Président,*  
PETY DE THOZÉE.

---

## II

*Demande du sieur Jean-Guillaume-Pierre BAUKES.*

MESSIEURS,

Le sieur Baukes, né à Maestricht, Limbourg cédé, le 28 mars 1829, actuellement surveillant au collège communal de Malines, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est venu dans le royaume en 1859; attaché à différents établissements d'instruction publique, il a successivement résidé depuis à Liège, Hasselt, Saint-Nicolas, Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean et Malines.

Il s'est marié dans ce pays et cinq enfants sont nés de son union.

Sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer.

Aux termes de la loi de 1833, le pétitionnaire est exempt du droit d'enregistrement

La commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer d'accorder au sieur Baukes la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

L. LEFEBVRE.

*Le Président,*

PETY DE THOZÉE.